

# Ecole Hôtelière d'Avignon

## Département Formation Continue

Affaire suivie par Samia MAKCHOUCHE  
Ligne directe 04.90.13.86.61  
Fax 04.90.13.86.58  
courriel [campushotellerie@vaucluse.cci.fr](mailto:campushotellerie@vaucluse.cci.fr)

**Stage**

Dates .....

**Votre Entreprise**

Raison sociale .....

Adresse .....

**Interlocuteur  
Responsable formation**

Nom et prénom.....

Téléphone .....Télécopie.....

E-mail .....

SIRET..... NAF..... EFFECTIF.....

**Stagiaire**

Mme  Mlle  M.

Nom & Prénom.....

Date et lieu de naissance .....

Adresse .....

Téléphone .....Télécopie.....

Courriel : .....

Date d'entrée dans la société.....

Fonction .....

Objectifs poursuivis en venant suivre cette formation.....

**Facturation**  
(conditions générales de  
participation aux stages)

**Organisme à facturer, si différent de l'entreprise**

Nom : .....

**Fait à Avignon le,**

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions de participation précisées au verso.

*Coût du stage*

*Signature du stagiaire*

*Signature du Chef d'Entreprise et cachet commercial*



CCIV-6.3-FOR-09-V3

# BULLETIN D'INSCRIPTION

**Ecole Hôtelière d'Avignon**

Campus - Allée des Fenaisons BP 660 - 84 032 Avignon Cedex 3

Tél. : 04 90 13 86 61 - Fax. : 04 90 13 86 58

[www.avignonvaucluse.cci.fr](http://www.avignonvaucluse.cci.fr) E-mail : [eha@avignonvaucluse.cci.fr](mailto:eha@avignonvaucluse.cci.fr)

## Conditions générales d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception.

L'inscription au stage devient définitive au retour du bulletin d'inscription qui doit parvenir au Centre de Formation au minimum huit jours avant la date de début de stage.

Le présent bulletin d'inscription équivaut à un contrat de formation professionnelle.

Toute annulation d'inscription doit être notifiée et confirmée immédiatement par télécopie ou courrier, et ce au moins dix jours avant la date de début du stage.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse se réserve le droit de facturer la totalité du stage qu'elle que soit la participation effective du stagiaire.

Pour le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant sur le plan pédagogique, le Centre de Formation se réserve le droit d'annuler un stage.

La présence des stagiaires dans les locaux du Centre de Formation implique l'acceptation du règlement intérieur.

Pour les inscriptions en tant que particulier :

1 Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

2 D'un commun accord il est convenu que le fait de trouver un emploi ne constitue pas un cas de force majeure.

3 En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié suivant les modalités suivantes : si l'abandon a lieu avant le début du stage, seul l'acompte versé par le stagiaire est conservé par l'organisme de formation. Si l'abandon a lieu une fois le stage commencé, le stagiaire doit l'intégralité du prix de l'action de formation.

### Information complémentaire

Les stagiaires doivent être en règle au regard des vaccinations BCG/DT Polio.